

FICHE TECHNIQUE

BARDAGE MÉLÈZE



DESCRIPTION TECHNIQUE

PROPRIÉTÉS TECHNIQUES	
Essence :	Mélèze
Origine :	Arc alpin
Qualité :	ABM
Masse volumique :	650 kg/m ³
Réaction au feu (de l'essence naturelle) :	D-S2, d0

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET MÉCANIQUES	
Contrainte de rupture à la compression :	52 Nm/mm ²
Contrainte de rupture à la traction :	101 N/mm ²
Contrainte de rupture à la flexion :	90 N/mm ²
Module d'élasticité en flexion :	11800 N/mm ²
Résistance aux chocs :	6,2 Nm/cm ²
Commentaire :	Résistance à la fente, clouage ou vissage moyenne

PROFILS	
Phénix 	Emboîtement conique / Pose verticale ou horizontale

SPÉCIFICITÉS	
Aspect de surface :	Raboté
Taux de siccité :	16% (0 ; +2%)
Traitement :	
Rainage en bout :	 (-4 cm)

PROFILS (TECHNIQUE)



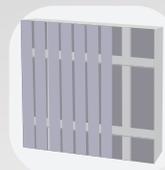
PRÉCONISATION DE POSE

QUELQUES RAPPELS :

- La pose s'effectue uniquement sur une paroi verticale revêtue d'un pare-pluie (sauf pour les parois étanches).
- Le bardage se pose sur une ossature en bois traité cl.3. L'ossature en bois doit impérativement laisser circuler l'air entre le mur et le bardage (lame d'air 22 mm mini).
- Prévoir l'installation d'une grille antirongeurs et d'une moustiquaire pour les ventilations basses et hautes.
- La première lame devra être fixée à 20 cm minimum du sol fini extérieur (à 80 cm minimum de toute zone de végétation). Les languettes devront toujours être orientées vers le haut.
- Utilisez uniquement des pointes inox pour la fixation de votre bardage. Veillez à bien protéger les points de fixation et à traiter les coupes. Pour les lames dont la largeur est supérieure à 125 mm, elles doivent être fixées avec deux pointes dans la largeur.



Pose horizontale simple lambourrage



Pose verticale double lambourrage



Pose diagonale simple lambourrage



APPLICATION / NORMALISATION

- Parement pour façade extérieure ITE avec bardage rapporté.
- Logements individuels ou collectifs, ERP (dans le respect des normes en vigueur).
- Bâtiments neufs ou en rénovation, modifications ou extensions d'ouvrages.



STOCKAGE ET EMBALLAGE

- Les produits doivent être impérativement stockés sous abri, aucune exposition aux intempéries avant la pose (pas de stockage sous avant-toit).
- Sur chantier, les produits d'habillage intérieur et extérieur doivent aussi être stockés à l'abri des intempéries dans une pièce hors d'eau ou à l'abri. Les piles doivent être aérées, dégagées du sol et des projections. Toute reprise d'humidité avant la mise en œuvre des produits peut provoquer des désordres à plus ou moins long terme.
- Le non-respect de ces consignes peut mettre en péril la qualité et la bonne tenue du produit.



D.T.U. ET NORMES

- Pour le pose, se référer aux D.T.U. 41.2 et D.T.U. BOIS FEU 88
- NF 335-1 / NF EN 350: «durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois».
- NF EN 14519 «lambris et bardage en bois massif et résineux».
- Pour des bardages répondant aux exigences de l'IT 249, se référer à la fiche technique des profils Léonis, Céli, Mira et Lyra.



BON À SAVOIR

- Le bois étant un matériau naturel, il peut présenter des différences de teintes, qu'il soit traité ou non.
- Tout bardage, avec ou sans finition, réagit en fonction de son exposition aux UV. Par conséquent une variation aléatoire de la teinte du bois peut être observée dans le temps.
- Le grisonnement est un phénomène naturel qui apparaît progressivement lors de l'exposition aux ultraviolets, à la pollution et aux intempéries. Cette modification d'aspect de surface se produit aussi bien sur du bois naturel que sur du bois traité. Le grisonnement du bois ne compromet en rien sa durabilité.
- Chaque lame de bois est une pièce unique ; les ultraviolets, les intempéries ou encore la pollution n'auront pas le même effet d'une lame à une autre ; c'est pourquoi le grisonnement d'une façade ou d'une terrasse sera obligatoirement hétérogène.

Conseils :

Il est conseillé d'appliquer toute protection éventuelle (type lasure, saturateurs, etc) sur des bardages bois avant leur mise en œuvre (il est indispensable d'appliquer la finition désirée sur toutes les faces y compris la face non visible : contrebalancement obligatoire). Cette préconisation a pour but d'éviter « les effets de collage entre lames » liés à des finitions appliquées sur des bardages bois après leur mise en œuvre. Le choix du produit de finition appliqué, le taux d'humidité du support, les conditions dans lesquelles est mise en œuvre la finition est à l'appréciation unique du ou des personnes ayant appliqué la finition sur le support bois mis en œuvre qui auront reconnu le support bois (la responsabilité du fabricant du bardage bois ne pourra être engagée).

